

VS_GERICHTE S1 13 87 vom 25. September 2013

VS Kantonsgericht, 2013-09-25, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vs_gerichte_S1 13 87](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vs_gerichte_S1_13_87)

FR: VS_GERICHTE S1 13 87 du 25 septembre 2013

IT: VS_GERICHTE S1 13 87 del 25 settembre 2013

Regeste

S1 13 87 JUGEMENT DU 25 SEPTEMBRE 2013 Tribunal cantonal du Valais Cour des assurances sociales Composition : Eve-Marie Dayer-Schmid, présidente ; Jean-Bernard Fournier et Jean- Pierre Zufferey, juges ; Mireille Allegro, greffière en la cause X_____, recourante, représentée par Maître A_____ contre OFFICE CANTONAL AI DU VALAIS, intimé (44 LPGA ; renvoi du dossier à l'autorité inférieure pour instruction médicale d'une question non éclaircie en procédure administrative)

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis et la décision de l'Office AI du 10 avril 2013 est annulée.

E. 2

Le dossier est renvoyé à l'Office AI afin qu'il mette en œuvre une expertise pluridisciplinaire (rhumatologique et psychiatrique) indépendante.

E. 3

Les frais, par 300 fr., sont mis à la charge de l'Office AI.

E. 4

L'Office cantonal AI versera à X_____ 1200 fr. pour ses dépens.

Sion, le 25 septembre 2013

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.